



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 13  
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 24 septembre 2021

Le premier octobre deux mille vingt et un à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yann Le MOAL

**Absents :** Olivia GHIBAUDO (pouvoir à Christine PORCHEZ), Franck SALVAGNAC (pouvoir à Pascal DELIEUZE), Yohann GALHAC (pouvoir à Aude FRIED), Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE (pouvoir à Christine GRANIER), Sandrine BRUSQUE (pouvoir à Jocelyne KUZNIAK)

**Secrétaire :** Aude FRIED

### PERSONNEL CONTRACTUEL SERVICE PERISCOLAIRE ANNEE 2021-2022

Mme KUZNIAK, Adjointe en charge des affaires scolaires, informe que la Commune doit faire appel pendant l'année scolaire à du personnel contractuel pour faire face aux besoins du service et/ou en remplacement d'agents en congés maladie. Pour cette année scolaire, la Commune a recruté 6 personnes sur le grade d'adjoint technique 3<sup>ème</sup> échelon à temps non complet pour le service cantine et garderie et les contrats sont établis comme suit :

- 1 agent à 28 h 15 hebdomadaires annualisés
- 1 agent à 7 h hebdomadaires annualisés
- 1 agent à 7 h 45 hebdomadaires annualisés
- 1 agent à 3 h 45 hebdomadaires annualisés
- 1 agent à 10 h 10 hebdomadaires annualisés
- 1 agent à 16 h 45 hebdomadaires annualisés
- 1 agent vacataire (en renfort ponctuel en fonction des besoins/remplacement d'agent malade)

La durée des contrats de travail peut faire l'objet d'avenants en fonction des besoins du service et des arrêts de travail et/ou formations.

**Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le recours à 6 agents contractuels et 1 agent vacataire en renfort pour l'année scolaire 2021-2022 dont les horaires de chacun varient en fonction des besoins du service et des arrêts de travail

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le  
Affichage / Publication le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le

Signé : Le Maire

